



La Gestionnaire

Saint Mandé, le 29 mars 2018

Document à fournir « ADEP »

Objet : Bourses Départementales ADEP

Votre enfant étant collégien pour l'année scolaire 2018-2019 dans le Val-de-Marne, vous pouvez bénéficier d'une bourse départementale si celui-ci est inscrit à la demi-pension.

Pour que le dossier dont vous venez de retirer soit complet, merci de nous fournir la photocopie de :

- l'avis d'impôt 2017 sur les revenus 2016
- l'intégralité du livret de famille
- RIB (Relevé d'identité bancaire)

Ce dossier est à rendre avant le 12 Avril 2018 au bureau de l'intendance. Les retardataires ne seront pris en compte qu'à partir du deuxième trimestre 2018/2019 (soit en janvier 2019) et devront donc payer intégralement le 1^{er} trimestre 2018/2019 (soit de septembre à Décembre 2018).

Cette bourse sera cumulable avec la bourse nationale dont le dossier sera à effectuer au mois de septembre prochain

La Gestionnaire



Margareth DIDIER